



COMMUNIQUÉ DE PRESSE, Le 12 Mars 2021



Le canal du Rhône au Rhin branche sud, de Mulhouse à Bourogne : une étude pour un projet touristique sur les territoires traversés par cette voie navigable structurante, grâce à la mise en place d'un contrat de gouvernance partagée.



Lors du comité de pilotage de cette étude qui s'est réuni début février, la deuxième phase de travail a été présentée aux partenaires. Elle a abouti à la définition d'une stratégie de développement appuyée par 17 actions majeures dont une dizaine pourrait être déployée à court terme afin de lancer la dynamique et contribuer rapidement à valoriser ce territoire à fort potentiel. Pour mettre en œuvre ce projet collectif, les partenaires doivent maintenant s'engager pour construire un contrat de gouvernance partagée qui unira dans quelques mois les acteurs autour du projet touristique du canal.



© VNF Echelle écluses Valdieu

PARTENAIRES



LA NÉCESSITÉ DE TRAVAILLER ENSEMBLE À L'ÉCHELLE DE L'ITINÉRAIRE

Afin d'accroître de manière globale le potentiel touristique des territoires autour des canaux, la Région Grand Est et Voies navigables de France favorisent, accompagnent et soutiennent l'émergence de projets portés par les collectivités concernées. L'objectif est de développer et maintenir l'infrastructure fluviale et fluvestre dans le but de constituer une offre touristique autour ou en lien avec la voie d'eau. D'autant que le canal est longé par l'EuroVelo 6 sur l'ensemble de son tracé et fait la jonction avec la vallée du Doubs en Bourgogne Franche-Comté.

Dans le cadre de ce projet, la Région s'engagera aux côtés de VNF dans les investissements nécessaires pour le Canal du Rhône au Rhin Branche Sud et auprès des collectivités dans les projets de développement touristique.

UN CONTEXTE TRÈS FAVORABLE POUR L'APPLICATION D'UNE STRATÉGIE DÉFINIE EN 4 AXES ET 17 ACTIONS MAJEURES

Dans ce contexte, Voies navigables de France, en partenariat avec les communautés de communes et départements traversés par le canal, a lancé en 2019 une étude pour la définition d'un projet touristique et sa gouvernance. Elle est menée par le groupement INDDIGO / MDP* et a permis d'établir un diagnostic des territoires, définir une stratégie de développement et élaborer des actions concrètes. Grâce à de nombreuses réunions d'information, de concertation et ateliers de travail réalisés lors de la première phase de l'étude sur tout le territoire étudié, il a été possible de mettre en évidence une volonté partagée d'organiser et de structurer l'attractivité du canal autour de 4 axes stratégiques principaux :

- Surfer sur les mobilités et le « slow tourism »
- Renforcer l'attractivité sous toutes ses formes
- Révéler les patrimoines singuliers
- Renforcer les complémentarités entre ville et campagne

De cette stratégie a été élaboré un programme d'actions comprenant au total 17 actions principales : 10 actions à court terme et 7 actions à moyen et long terme. La concrétisation de ces actions permettra de répondre aux besoins des visiteurs actuels et futurs, en tenant compte des avantages compétitifs du territoire, de son ADN et de ses moyens. Le développement de ces actions sera indéniablement source de retombées économiques directes et indirectes pour les territoires.

Exemple d'actions à court terme :

- Création a minima de 2 aires de camping-cars supplémentaires le long de la voie d'eau
- Création de modules de jeux à la fois à destination des habitants et des touristes en itinérance ou de passage
- Constitution d'un inventaire des patrimoines (culturel, vernaculaire, naturel, géologique, historique, gastronomique...)

Exemple d'actions à long terme :

- Harmoniser une démarche de signalétique et/ou de mobilier urbain reconnaissable et emblématique
- Création de boucles locales de mobilité (vélo, équitation...)
- Renforcer l'hébergement en capacité et diversité, tout au long de l'itinéraire



PROCHAINE ÉTAPE DU PROJET : LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TERRITOIRE

Afin de mettre en œuvre une gestion globale, concertée et durable du patrimoine du canal, il est indispensable que les acteurs locaux s'organisent et s'unissent pour définir et piloter leur projet de territoire.

La poursuite de la dynamique consistera dans le lancement des actions retenues et dans la mise en place d'une gouvernance. Un contrat de territoire doit désormais pouvoir être établi dans les prochains mois pour fixer le cadre d'intervention et engagements des différents partenaires.

À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Fort de 4 300 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- Il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

Contact presse

Voies navigables de France
Responsable Communication
VNF Strasbourg

Laure MAUNY
T. 06 78 37 69 24
laure.mauny@vnf.fr